



2022

Le budget supplémentaire du Syndicat

approuvé par
le Comité d'administration
du 19 septembre 2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ILE-DE-FRANCE

SEANCE DU COMITE DU 19 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N° 2

RAPPORT DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire 2022 s'élève en dépenses et en recettes à 24,33 millions d'euros dont 5,81 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 18,52 millions d'euros pour la section d'investissement.

Il s'ajoute au budget primitif voté le 07 février 2022 qui s'élevait en dépenses et en recettes à 56,43 millions d'euros dont 32,57 millions d'euros pour la section de fonctionnement et à 23,86 millions d'euros pour la section d'investissement (Délibération n° 22-02 du 7 février 2022).

Soit un total de 80,76 millions d'euros dont 38,38 millions d'euros pour la section de fonctionnement (+ 8% par rapport à 2021) et 42,38 millions d'euros pour la section d'investissement (+ 35% par rapport à 2021).

Le présent budget est voté avec la reprise des excédents et des restes à réaliser figurant au compte administratif de l'exercice 2021 (conformément à la délibération n° 22-25 du 27 juin 2022).

Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement comporte des dépenses supplémentaires de 969 500 euros, décomposées comme suit :

- + 402 000 euros sont ajoutés pour l'alimentation en électricité des Infrastructures de recharge des véhicules électriques, en fort développement et une prestation de médiation (60612 et 6228).
- + 105 000 euros en dépenses de ressources humaines à la suite des créations de postes, du développement de la politique d'apprentissage au Sigeif, de l'évolution du point d'indice, de la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la filière technique, de l'augmentation de l'assurance statutaire, des aides sociales et du recours à des entreprises de travail temporaire (chapitre 12 et 65).
- + 16 700 euros pour les dépenses de formation notamment des apprentis, + 6 000 euros pour les déplacements et les séminaires (6256 et 6251), + 2 500 euros pour d'autres dépenses (indemnité du régisseur et divers frais de gestion).
- + 30 000 euros pour la maintenance du bâtiment (6156), + 30 000 euros en frais d'honoraire (6226), + 23 500 euros pour les annonces et insertions (6331), + 30 000 euros pour l'achat de prestations de service (6042), + 15 000 euros pour les licences informatiques (6518), + 10 000 euros pour les charges de copropriétés (614), + 10 000 euros pour les consommations de gaz et d'électricité du bâtiment (60612), + 5 000 euros pour les assurances multirisques (6161).

- + 2 500 euros correspondant aux frais de maintenance des panneaux photovoltaïques (6288).
- + 6 000 euros pour la publication des rapports de contrôle en gaz et électricité (6237), + 5 300 euros pour les comptes-rendus des Comités stratégiques dans le cadre de la renégociation en cours du cahier des charges gaz (6228).
- + 5 000 euros inscrits pour des intérêts d'emprunt (compte 66111).
- + 200 000 correspondant à la sortie de l'actif des titres de participations de la ferme solaire de Marcoussis (opération d'ordre, compte 675).
- 85 000 euros correspondant à des opérations d'ordre d'annulation sur des exercices antérieurs (673).
- Enfin, il est procédé à des réajustements de certaines lignes budgétaires :
 - 34 000 euros pour les réservations de salle (6132), + 17 000 euros pour la réalisation du contrôle comptable pour les exercices 2020 et 2021 de la concession Gaz (617), + 55 000 euros pour réabonder la ligne d'assistance à maîtrise d'ouvrage du développement du logiciel de suivi des consommations du groupement de commande (imputé au 617), et diminuer du même montant la ligne correspondant au règlement des frais de licence de ce logiciel (imputé au 6518).

Il est procédé à un virement vers la section d'investissement de 4 842 042,84 euros.

Soit un montant total de dépenses de fonctionnement de 5 811 542,84 euros.

Les recettes de fonctionnement sont à ajuster comme suit :

- 4 222 700,40 euros d'excédent antérieur reporté. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021 approuvé lors du vote du Compte administratif le 27 juin dernier (002).
- - 100 000 euros (7572) de redevances d'électricité sur les appuis communs versées par les opérateurs de téléphonie. Ces redevances sont reportées sur l'exercice 2023.
- + 430 000 euros (7088) de recettes d'exploitation IRVE.

Des réajustements sont réalisés à la suite de la tenue des commissions de suivi des concessions :

- + 38 792,94 euros (7572) au titre de la redevance R1 Électricité.
- - 11 392,50 euros (7573) au titre de la redevance R2 Électricité soumise à TVA.
- + 818 822 euros (7571) de recettes d'exploitation R1 Gaz. Liées à la renégociation en cours du cahier des charges, ces recettes sont prévisionnelles.
- La subvention versée par l'ADEME est abondée comme suit : + 177 720 euros pour le fonctionnement et l'animation du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (7478).
- + 34 900 euros pour l'étude de préfiguration du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (74758).

Il est ajouté + 200 000 euros correspondant à la sortie de l'actif des titres de participations de la ferme solaire de Marcoussis (compte 775).

Soit un montant total de recettes de fonctionnement de : 5 811 542,84 euros.

Section d'investissement :

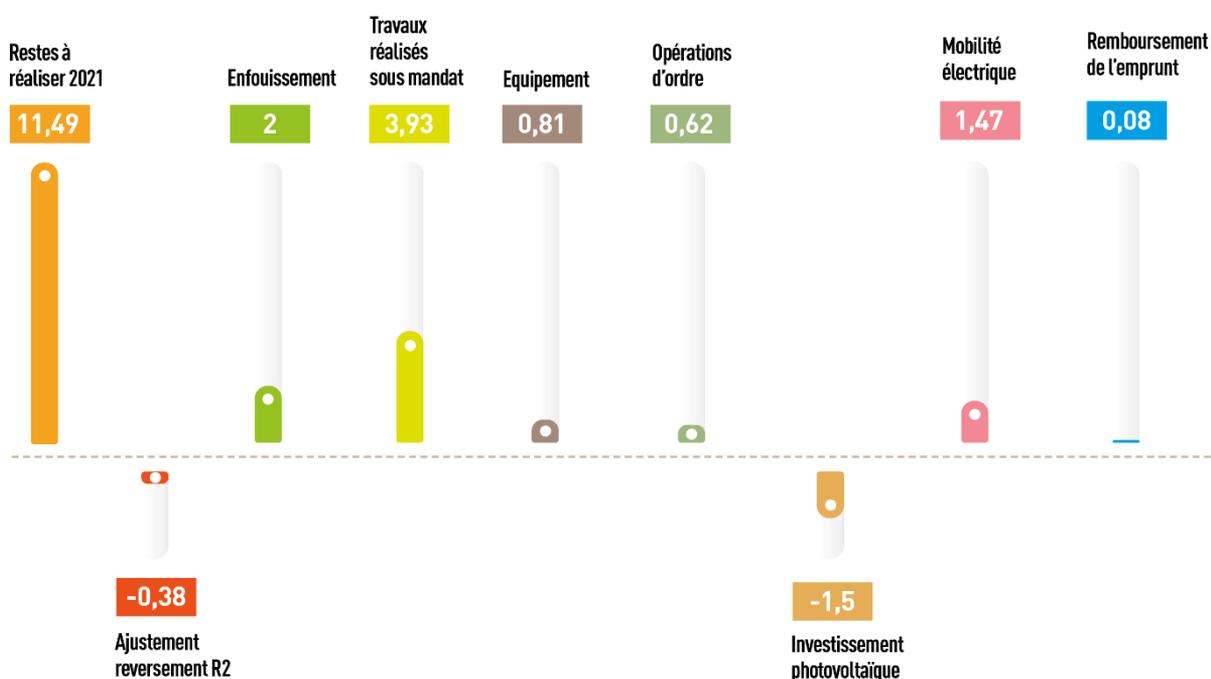
9 253 701,25 euros correspondant à l'excédent d'investissement et 2 132 820,94 euros affecté au compte 1068 sont inscrits en recettes d'investissement. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021, approuvé lors du vote du Compte administratif le 27 juin dernier.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **18 521 236,65 euros**.

Outre les restes à réaliser de l'exercice 2021 pour 11 489 053,37 euros qui sont financés par l'excédent d'investissement 2021 et par la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du même exercice, le solde des propositions de dépenses d'investissement s'établit à **7 032 183,28 euros**.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 18,52 M€



- Les restes à réaliser 2021 pour un montant de 11,49 millions d'euros sont les suivants :
 - Travaux d'enfouissement : 3 775 689,80 euros (compte 2315).
 - Travaux sous mandats : 6 170 523,48 euros (compte 4581).
 - Pose d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) : 734 547,06 euros (compte 2315).
 - Études et missions de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de panneaux photovoltaïques : 59 525,23 euros (compte 2315).
 - Aménagements de bureaux et travaux d'électricité du Sigeif : 38 423,08 euros (compte 2315).
 - Subventions aux communes : 358 205,00 euros (compte 2041482).
 - Coopération décentralisée : 132 493,00 euros (compte 20421).
 - Équipement du Sigeif (logiciels, bureautique et informatique) : 107 019,25 euros, dont 81 497,60 euros (compte 2051 : logiciels) et 25 521,65 euros (compte 2183 : matériel informatique).
 - Études d'implantation d'une unité de méthanisation dans le port de Gennevilliers en collaboration avec le Sycotm : 112 627,47 euros (compte 2031).
- + 3,93 millions d'euros sont inscrits en dépenses et 3,93 millions en recettes financières pour comptabiliser et répondre aux demandes des travaux d'enfouissement réalisés par le Sigeif sous mandat de ses communes membres, ce qui porte le budget dédié à ces opérations à 12,93 millions d'euros en dépenses et en recettes (compte 4581). Chaque opération réalisée pour le compte des communes est détaillée dans le budget (compte 4581).

Par ailleurs, le montant de 9 millions d'euros inscrits au budget primitif au global est reventilé pour être présenté en détail, par opération pour compte de tiers, dans le budget.

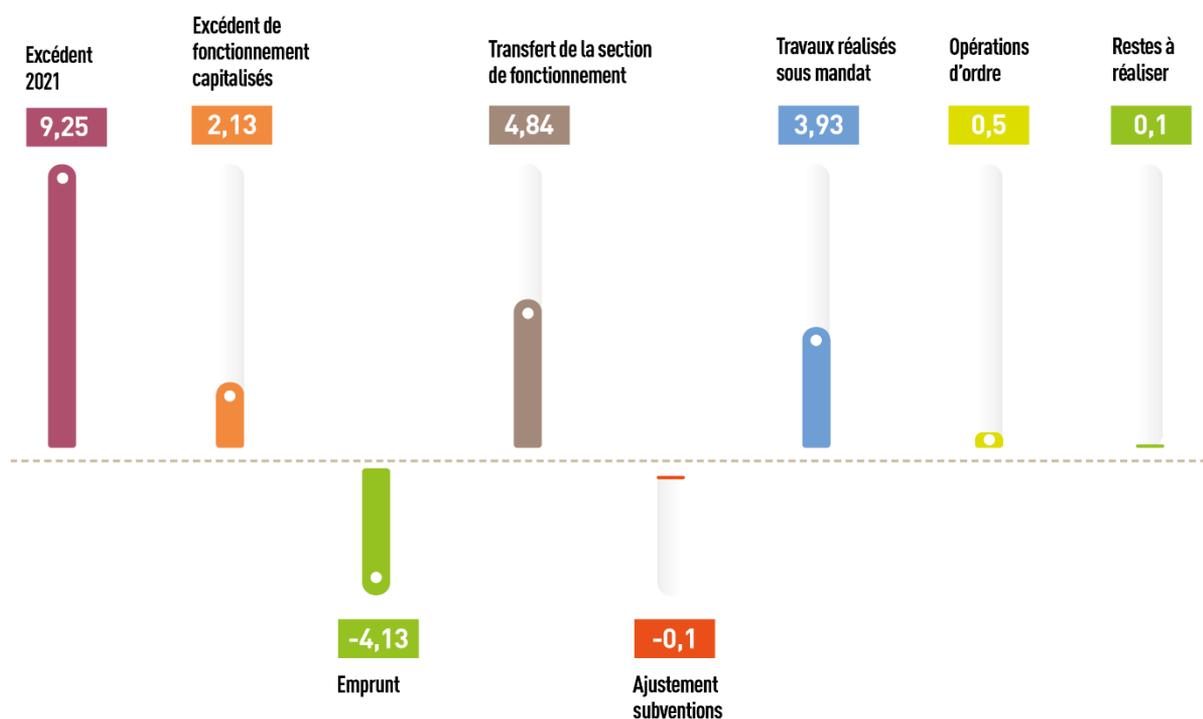
- + 2 millions d'euros ont été ajoutés au chapitre 23 pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension (compte 2315).
- - 1,5 million d'euros sont diminués des investissements liés au déploiement des panneaux photovoltaïques et + 1,5 million d'euros euros permettront de poursuivre l'installation de bornes électriques (compte 2315).
- - 30 000 euros sont retirés des études portant sur le schéma directeur de la mobilité électrique (compte 2031).
- Ajustement du montant de reversement de la R2 respectivement aux communes et aux intercommunalités : - 200 000 euros (compte 2041482) et – 180 000 euros (compte 2041582).
- + 5 000 euros permettront de verser une subvention pour l'outil RSU-ZFE (compte 2041482).
- + 470 000 euros (compte 13248) permettant de réaliser des opérations d'ordre correspondant à des annulations de titres émis sur des années antérieures.
- +150 000 euros (inscrits aux comptes 2762, en dépenses et en recettes, et au compte 2188 en recettes) – Ajustement du montant global inscrit au budget primitif correspondant à la participation d'Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

- + 750 000 euros sont affectés à l'acquisition immobilière au 64 bis, rue de Monceau (compte 2135) et + 45 000 euros pour son aménagement (compte 2315).
- + 80 000 euros sont proposés pour permettre le remboursement du capital de l'emprunt (1641)
- + 15 000 euros sont inscrits pour permettre l'acquisition de mobilier de bureaux et de matériel informatique (compte 2183).

Soit un montant total de dépenses de d'investissement de : 18 521 236,65 euros.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 18,52 M€



1. Excédent de 2021 reporté (délibération n° 22-25 du 27 juin 2022): + 9,25 millions d'euros (compte 001).
2. Excédents de fonctionnement capitalisés (délibération n° 22-25 du 27 juin 2022) : + 2,13 millions d'euros (compte 1068).
3. Restes à réaliser de 0,1 million d'euros correspondant aux participations d'Enedis pour les travaux d'enfouissement.
4. Transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : + 4,84 millions d'euros (compte 021).
5. Recettes Financières : voir dépenses d'investissements §2. + 3,93 millions d'euros (compte 4582). Chaque opération réalisée pour le compte des communes est détaillée dans le budget.

Par ailleurs, le montant de 9 millions d'euros inscrits au budget primitif au global est reventilé pour être présenté en détail, par opération pour compte de tiers, dans le budget.

6. Participation des collectivités aux travaux d'enfouissement : + 2 000 000 euros (compte 13248).
7. Opérations patrimoniales au sein de la section d'investissement (voir dépenses d'investissements §4) : 300 000 euros (150 000 euros en 2188 et 150 000 euros en 2762).
8. Diminution du montant d'emprunt inscrit au budget primitif : - 4 137 042,84 millions d'euros (compte 1641).
9. Opération d'ordre correspondant à la sortie de l'actif des titres de participations de la ferme solaire de Marcoussis (compte 261) + 200 000 euros.
10. Ajustement de subventions : - 100 000 euros (compte 1312).

Soit un montant total de recettes d'investissement de : 18 521 236,65 euros.



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44
www.sigeif.fr